

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 21/03/2026
Et
Publication ou notification du :
21/03/2026

L'an 2026, le vendredi 20 mars à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. Laurent de GAULLE, Maire
MM. Eric DEFOSSE, Arthur STIER, Mathieu BURTIN, Johann GUIOMAR, Jean-Jacques BERNARD, Justin GUICHARD, Filipe DELEMOTTE,
Mmes : Marie-Annick DOMINGUES, Peggy GASC, Catherine LEBRUN, Marie-Christine LORTHIOIR, Gabrielle DRIANCOURT, Gwenaëlle UGUEN

Absent ayant donné procuration : Mme Gwenaëlle UGUEN ayant donné procuration à Monsieur Justin GUICHARD

A été nommée secrétaire : Mme Marie DOMINGUES

2026-010 – ÉLECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :

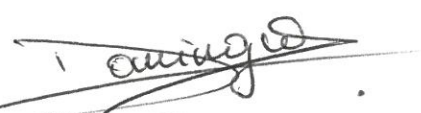
- M. Laurent de GAULLE : 12 (douze) voix
- M. Justin GUICHARD : 3 (trois) voix

M. Laurent de GAULLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/03/2026

Certificat de publicité : Le Maire de Valmondois certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre a reçu la publicité exigée par l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire
Laurent de GAULLE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 21/03/2026
Et
Publication ou notification du :
21/03/2026

L'an 2026, le vendredi 20 mars à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. Laurent de GAULLE, Maire
MM. Eric DEFOSSE, Arthur STIER, Mathieu BURTIN, Johann GUIOMAR, Jean-Jacques BERNARD, Justin GUICHARD, Filipe DELEMOTTE,
Mmes : Marie-Annick DOMINGUES, Peggy GASC, Catherine LEBRUN, Marie-Christine LORTHIOIR, Gabrielle DRIANCOURT, Gwenaëlle UGUEN

Absent ayant donné procuration : Mme Gwenaëlle UGUEN ayant donné procuration à Monsieur Justin GUICHARD

A été nommée secrétaire : Mme Marie DOMINGUES

2026-012 – ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-7-2 ;
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste 1 : 12 (douze) voix (jointe en annexe)

La liste n°1, jointe en annexe, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. Eric DEFOSSE, Mme Marie DOMINGUES, Mme Marie Christine LORTHIOIR, M. Jean-Jacques BERNARD

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/03/2026

Certificat de publicité : Le Maire de Valmondois certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre a reçu la publicité exigée par l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Laurent de GAULLE

The block contains a handwritten signature of Laurent de GAULLE and a circular official stamp of the Mairie de Valmondois. The stamp features the coat of arms of Valmondois and the text 'MAIRIE DE VALMONDOIS' and 'Val d'Oise'.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de Cergy-Pontoise
Le : 21/03/2026
Et
Publication ou notification du :
21/03/2026

L'an 2026, le vendredi 20 mars à 20:30, le Conseil Municipal de la commune de Valmondois s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno HUISMAN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. Laurent de GAULLE, Maire
MM. Eric DEFOSSÉ, Arthur STIER, Mathieu BURTIN, Johann GUIOMAR, Jean-Jacques BERNARD, Justin GUICHARD, Filipe DELEMOTTE,
Mmes : Marie-Annick DOMINGUES, Peggy GASC, Catherine LEBRUN, Marie-Christine LORTHIOIR, Gabrielle DRIANCOURT, Gwenaëlle UGUEN

Absent ayant donné procuration : Mme Gwenaëlle UGUEN ayant donné procuration à Monsieur Justin GUICHARD

A été nommée secrétaire : Mme Marie DOMINGUES

2026-011 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-2-1, L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres, et qu'il peut être désigné 4 adjoints au maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création de 4 postes d'adjoints.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/03/2026

Certificat de publicité : Le Maire de Valmondois certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre a reçu la publicité exigée par l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Laurent de GAULLE

